GCM Objectif 2

Lutter contre les facteurs négatifs et les problèmes structurels qui poussent des personnes à quitter leur pays d'origine

Problèmes

Pour que la migration soit un choix et non une nécessité, il est indispensable d'atténuer les facteurs négatifs et les problèmes structurels qui poussent des personnes à quitter leur pays d'origine, tels que les crises économiques, environnementales et sociales, les conflits armés, la pauvreté et les formes de développement non durable qui provoquent le déplacement de communautés et de personnes.

Des inégalités entre les sexes profondément ancrées – par exemple la violence sexuelle et sexiste, y compris les mutilations génitales féminines, et des pratiques préjudiciables comme les mariages forcés et les mariages précoces, l'accès inégal aux capitaux, aux terres et aux autres ressources et le manque d'éducation, d'emplois décents et de protection sociale, ainsi que les rôles restrictifs dévolus à chaque sexe – peuvent influencer la décision des femmes et des filles de migrer. Ces dernières sont souvent exclues de la prise de décisions et assument l'essentiel des tâches domestiques non rémunérées, ce qui limite leur capacité à obtenir un emploi rémunéré.

Les incidences disproportionnées du changement climatique sur les femmes, ainsi que l'impact des industries extractives, peuvent pousser ces dernières à migrer pour trouver des moyens de subsistance ailleurs. Les discriminations fondées sur le sexe, la race et l'origine ethnique exposent certaines femmes à des risques économiques et de sécurité et peuvent les pousser à migrer. Il arrive également que des défenseuses des droits humains et des militantes locales doivent fuir parce qu'elles sont la cible de représailles.

Mesures

Copyright © UN Women 2026

- Garantir l'égalité devant la loi, la même protection de la loi et l'accès à la justice sur un pied d'égalité.
- Éliminer les discriminations sexistes dans l'enseignement, l'emploi, la participation à la vie politique, les soins de santé et la vie socioéconomique et culturelle.
- Reconnaître que l'objectif de développement durable (ODD) 5 est une priorité essentielle de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et élaborer et mettre en œuvre des lois et politiques conformes à l'ODD 5.
- Prendre en considération les spécificités liées au sexe, à la race, à l'origine ethnique, à l'orientation sexuelle, à l'identité sexuelle et au statut migratoire lors de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une législation soucieuse de la problématique hommes-femmes.
- Élaborer des lois, politiques et plans d'action nationaux visant à prévenir et à combattre toutes les formes de violence sexuelle et sexiste, y compris le harcèlement et la violence sexuels sur le lieu de travail, et garantir l'accès aux services essentiels pour les victimes de violences sexuelles et sexistes, quel que soit leur statut migratoire.
- Mettre en place des stratégies et politiques qui favorisent la reconnaissance, la rémunération et la redistribution des tâches domestiques et des services de soins non rémunérés.
- Supprimer les lois et pratiques, y compris les lois coutumières, qui inculpent les femmes et les enfants rescapés de violences sexuelles et sexistes.
- Mettre en place des politiques et des lois interdisant les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés.
- Élaborer des lois, politiques et plans d'action nationaux qui garantissent un accès égal, libre et inclusif à l'enseignement primaire et secondaire pour tous les enfants.
- Garantir un accès inclusif et sur un pied d'égalité à des programmes de formation professionnelle, de reconnaissance des compétences et de développement des compétences soucieux des sexospécificités.
- Mettre en place des politiques et lois en matière d'emploi qui favorisent le travail décent ainsi que l'égalité des chances et de traitement sur le marché du travail, et les associer à des possibilités de formation et de perfectionnement, y compris pour les femmes migrantes qui travaillent dans l'économie informelle.
- Mettre en place des politiques et des lois qui garantissent l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux ressources naturelles et économiques, y compris l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux biens

Copyright © UN Women 2026

productifs, aux services financiers, aux comptes bancaires, à l'assurance et à l'héritage.

- Mettre en place des politiques et lois qui favorisent une représentation égale des femmes dans la prise de décisions, que ce soit dans le domaine du travail, de la politique, des médias, de l'application de la loi, du changement climatique et des processus de paix.
- Élaborer des mécanismes de protection soucieux des sexospécificités, afin de faciliter le travail des défenseuses des droits de l'homme et des militantes locales et d'assurer leur sécurité.
- Mettre en place des stratégies de réduction des risques de catastrophe et de résilience face au changement climatique soucieuses des sexospécificités, afin de réduire l'impact disproportionné des catastrophes naturelles, du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur les femmes et les filles.
- COVID-19 : Inclure les femmes migrantes dans les plans nationaux et locaux de riposte à la crise de COVID-19 et de relèvement dans tous les secteurs d'emploi, y compris le travail domestique et le travail informel.

Copyright © UN Women 2026

Liste d'actions

Question	Oui	Pas encore
Dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations, votre pays accorde-t-il suffisamment d'importance à la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) 5 relatif à l'égalité entre les sexes ?	○	○
Votre pays garantit-il l'égalité des sexes devant la loi ?	○	○
• Dans l'affirmative, la discrimination à l'encontre des femmes dans l'enseignement, l'emploi, la participation à la vie politique, les soins de santé, la vie économique et l'accès aux terres et à la propriété est-elle interdite ?	○	○
Votre pays assure-t-il aux femmes la même protection juridique de leurs droits que celle accordée aux hommes ?	○	○
Votre pays garantit-il l'égalité d'accès à la justice pour les femmes et les hommes, y compris les migrants ?	○	○
Votre pays promeut-il l'égalité des chances et de traitement dans l'emploi et le travail à l'échelle nationale ?	○	○
Votre pays garantit-il l'égalité de participation et de représentation dans les processus décisionnels sur le lieu de travail ?	○	○
Votre pays a-t-il adopté des lois qui garantissent l'égalité de rémunération pour un travail égal ?	○	○

Copyright © UN Women 2026

Question	Oui	Pas encore
Dans l'affirmative, incluent-elles les migrants ?	○	○
Votre pays met-il en œuvre des politiques qui prévoient la reconnaissance, la rémunération et la redistribution des services de soins non rémunérées ?	○	○
• Dans l'affirmative, incluent-elles les migrants ?	○	○
Votre pays garantit-il l'accès égal, libre et inclusif à l'enseignement primaire et secondaire pour les filles et les garçons ?	○	○
• Dans l'affirmative, cela inclut-il les migrants, indépendamment de leur statut migratoire ?	○	○
Votre pays prévient-il et combat-il toutes les formes de violence sexuelle et sexiste à l'égard des femmes, de manière coordonnée et globale ?	○	○
Votre pays permet-il aux victimes de violences sexuelles et sexistes, quel que soit leur statut migratoire, d'accéder aux services essentiels ?	○	○
Votre pays dispose-t-il de lois nationales qui interdisent les mariages d'enfants et les autres pratiques analogues à l'esclavage ?	○	○
Votre pays a-t-il mis en place des lois interdisant les mutilations génitales féminines ?	○	○
Votre pays a-t-il supprimé les lois et pratiques discriminatoires qui pénalisent les victimes de violences sexuelles et sexistes ?	○	○

Copyright © UN Women 2026

Question	Oui	Pas encore
Votre pays protège-t-il les défenseuses des droits de l'homme et les militantes locales ?	○	○
Votre pays dispose-t-il d'un plan de riposte et d'atténuation face aux changements climatiques qui reconnaît les besoins et contributions spécifiques des femmes et des filles et prévoit des mesures à cet égard ?	○	○
• Dans l'affirmative, inclut-il les femmes et les filles migrantes ?	○	○
Votre pays met-il en œuvre des politiques qui soutiennent les femmes migrantes travaillant dans l'économie informelle ?	○	○
Votre pays tient-il compte des spécificités liées au sexe, à la race, à l'origine ethnique, à l'orientation sexuelle, à l'identité sexuelle et au statut migratoire lors de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une législation soucieuse des sexospécificités ?	○	○
Votre pays a-t-il mis en place un plan de réduction des risques de catastrophe qui reconnaît les besoins et contributions spécifiques des femmes et des filles et prévoit des mesures à cet égard ?	○	○
Votre pays accorde-t-il aux femmes et aux filles migrantes le même traitement qu'aux nationaux dans les plans nationaux et locaux de riposte à la crise de COVID 19 et de relèvement dans tous les secteurs d'activité, y compris le travail domestique et d'autres secteurs de l'économie informelle ?	○	○

Copyright © UN Women 2026